

Note 20-61

Parution de l'instruction 20

L'instruction 20 sur la compensation pour la contribution parentale et le paiement de la subvention aux RSE dans le contexte de la COVID-19 est parue dimanche matin.

Elle apporte avec elle son lot de nouvelles informations, mais aussi son lot de questions que Manon Pâquet et moi sommes à trouver validations et réponses depuis dimanche midi.

D'après nos premières lectures, en résumé cette instruction :

1. Traite, au plan financier, de la période de déconfinement progressif du 12 mai au 22 juin 2020 (date prévue);
2. Indique que le principe est d'éviter des pertes de revenus pour la RSE;
3. Montre que la seule perte qu'on remarque pour le moment est la contribution parentale pour les places accessibles non utilisées (et vous ne pouvez pas exiger cette contribution à un parent qui n'a pas recommencé à utiliser le service depuis le 12 mai)

Considérant que :

1. Cette parution entraîne, certes son lot de nouvelles informations, mais aussi son lot de questions que Manon Pâquet et moi sommes à trouver validations et réponses depuis dimanche midi;
2. Le timing fait en sorte que nous devons au plus tard aujourd'hui midi compléter les paiements des rétributions et compensations pour qu'ils arrivent à temps dans vos comptes comme habituellement;

J'ai demandé à Manon Pâquet :

1. d'utiliser les méthodes de calculs qu'on utilisait jusqu'à maintenant pour le versement à vous préparer ce matin;
2. de s'enquérir le plus vite possible de toutes les informations;
3. de vous renvoyer une note vous informant que les corrections sont apportées.

Si vous connaissez bien Manon Pâquet, on n'attendra pas longtemps après elle. On doit être patient et attendre les réponses des experts et autorités pour obtenir la bonne information.

Merci de votre excellente collaboration.

Martin Demers, directeur général